



www.focusrh.com

La charte de la parentalité voit le jour

publié le 15/04/2008

La **Charte** de la **parentalité** a été signée le 11 avril 2008, en présence de **Xavier Bertrand**, ministre du travail, et de Nadine Morano, secrétaire d'état chargée de la Famille. Lancée par SOS Préma et L'**Oréal**, elle vise à améliorer le quotidien des salariés-parents.

Par ce que trop souvent avoir un enfant implique pour une femme de mettre entre parenthèses sa carrière professionnelle, parce que trop de parents ne sont pas sereins sur la garde de leur progéniture, parce que, tout simplement, il devient de plus en plus compliqué à l'heure actuelle de mener de front vie familiale et vie professionnelle, 30 **entreprises** et associations ont décidé de signer la **Charte** de la **parentalité**. Son but : « faire évoluer les représentations liées à la parentalité dans l'entreprise, créer un environnement favorable aux salariés-parents, et respecter le principe de non-discrimination dans l'évolution professionnelle à leur égard ». À l'origine du projet, Jean-Claude Le Grand, directeur de la Diversité Monde chez L'**Oréal**, et Charlotte Lavril, fondatrice de SOS Préma. « La genèse de la charte c'est la prématurité. Il existe 65 000 enfants prématurés en France, soit 180 enfants par jour, et leur nombre a augmenté de 45% depuis 1995 », précise la fondatrice. Le stress en entreprise serait une des causes de cette forte augmentation.

Un engagement social et sociétal

En quête de candidats, les entreprises ont tout intérêt à répondre aux contraintes familiales de leurs salariés. Selon l'INED (Institut National d'Études démographiques), 39 % des mères déclarent que leur activité professionnelle a été modifiée par la naissance d'un enfant. Or, si les entreprises veulent attirer les candidats, notamment en valorisant leur marque d'employeur et en affichant leur responsabilité sociale et sociétale, quoi de plus important que d'améliorer le quotidien des salariés-parents ? Aménagement du temps de travail, voire télétravail, suppression des réunions tardives, ou encore création de crèches interentreprises pour les

Évaluation du site

Ce site diffuse l'actualité du monde du recrutement, et des ressources humaines, en général, sous forme de brèves, d'interviews, ou d'articles parfois plus longs.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 2

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

PME... autant de mesures qui impactent sur l'efficacité des salariés. « Un parent qui a trouvé un mode de garde pour son enfant satisfaisant est un salarié plus performant dans l'entreprise », appuie Xavier Bertrand, ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité. À noter que 80% des parents ayant au moins un enfant de moins de trois ans sont actifs tous les deux (source CAF).

Nadine Morano insiste : « Il s'agit de pouvoir assurer nos responsabilités familiales. 67% des entreprises ne s'en préoccupent pas. Le gouvernement s'est engagé sur le droit de garde opposable. 50 millions d'euros ont été débloqués pour la création de 4 000 places en crèche dans les meilleurs délais. Par ailleurs, le congé parental et le temps partiel doivent aussi concerner les pères. »

Pour assurer le suivi des actions mises en place, un Observatoire de la parentalité, piloté par les cabinets de conseil en ressources humaines Équilibres et HR Valley, a été mis en place. Il aura vocation à permettre les réflexions et échanges sur la parentalité et à mettre en avant, notamment sur son site Internet, les meilleures pratiques.

Christel Lambolez